

**STATS  
RAPIDES**

# L'emploi dans la fonction publique

## En 2019, l'emploi augmente dans les trois versants de la fonction publique

Décembre 2020

**Avertissement :** Cette publication s'appuie sur des données provisoires susceptibles d'être révisées.

En partenariat avec :



Fin 2019, la fonction publique emploie 5,66 millions de salariés (y compris contrats aidés), soit 17 400 de plus qu'un an auparavant (+0,3 %), après une baisse d'ampleur comparable entre fin 2017 et fin 2018 (-0,4 %). En 2019, la baisse du nombre de contrats aidés se poursuit dans les trois versants : -27 100 au total (soit -34,4 %). Fin 2019, les contrats aidés sont au nombre de 51 700. Comme les années précédentes, une partie des anciens bénéficiaires de contrats aidés sont toujours dans la fonction publique en 2019, sous le statut de contractuel de droit public. Les effectifs

hors contrats aidés augmentent plus fortement que l'année précédente (+44 500 soit +0,8 %, après +0,7 % l'année précédente). En équivalent temps plein, le volume annuel de travail y compris contrats aidés augmente de 0,3 %, après une baisse de 0,4 % en 2018.

Dans la fonction publique de l'État, après 2 années de quasi-stabilité, l'emploi retrouve une hausse modérée en 2019 (+0,2 %) portée par les établissements publics (+2,0 %). En effet, le nombre de contractuels y augmente fortement (+28 600); cette hausse fait plus que

**Figure 1 : Effectifs par versant de la fonction publique**

		Niveaux en milliers		Évolution (en %)	
		2019 (p)	2017-2018	2018-2019 (p)	
<b>Effectifs au 31 décembre<sup>(1)</sup></b>					
Fonction publique de l'État	Ensemble, yc contrats aidés	2 507,6	-0,1	0,2	
	<i>hors contrats aidés</i>	2 493,6	0,8	1,0	
Fonction publique territoriale	Ensemble, yc contrats aidés	1 966,5	-0,8	0,5	
	<i>hors contrats aidés</i>	1 933,9	0,7	0,8	
Fonction publique hospitalière	Ensemble, yc contrats aidés	1 189,4	-0,2	0,3	
	<i>hors contrats aidés</i>	1 184,2	0,4	0,5	
<b>Fonction publique</b>	<b>Ensemble, yc contrats aidés</b>	<b>5 663,5</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,3</b>	
	<i>hors contrats aidés</i>	<b>5 611,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	
<b>Volume de travail en équivalent temps plein<sup>(2)</sup></b>					
<b>Fonction publique</b>	<b>Ensemble, yc contrats aidés</b>	<b>5 324,7</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,3</b>	
	<i>hors contrats aidés</i>	<b>5 281,9</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	

(p) : données provisoires.

(1) postes principaux finaux au 31 décembre.

(2) tout poste actif dans l'année.

Champ : France.

Sources : Insee, Siasp.

compenser la baisse de plus de moitié du nombre de contrats aidés (-18 600). C'est notamment le cas dans les établissements des ministères en charge de l'enseignement où l'emploi croît fortement. Dans les ministères, l'emploi diminue légèrement (-0,3 %), plus particulièrement à l'Éducation nationale (-5 100, soit -0,5 %), dans les ministères économiques et financiers (-1 400, soit -1,0 %) ainsi que ceux chargés de l'environnement et du logement (-1 000, soit -2,0 %).

Dans la fonction publique territoriale, après 3 années de baisse, l'emploi y compris contrats aidés augmente de 0,5 % en 2019, soit une progression un peu supérieure à l'ensemble de la fonction publique (+0,3 %). La baisse apparente des emplois dans les régions et

départements (-0,7 %) est la conséquence de la fusion du département et de la commune de Paris, regroupés désormais dans l'ensemble « Ville de Paris » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, entité classée avec les communes. Ce regroupement est, systématiquement, responsable d'une partie de la hausse de l'emploi dans le secteur communal (+0,8 %). Hors Paris, l'emploi dans le secteur communal progresse de +0,5 %, davantage que dans les régions et départements (+0,4 %).

Dans la fonction publique hospitalière, les effectifs rebondissent modérément en 2019 (+0,3 % après -0,2 %). L'emploi augmente à la fois dans les hôpitaux (+0,2 %) et, de façon plus dynamique, dans les établissements médico-sociaux (+1,2 %).

**Figure 2 : Effectifs par versant et par type d'employeur**

	En milliers	Évolution sur un an (en %) (p)	
	2019 (p)	yc contrats aidés	hors contrats aidés
<b>Effectifs au 31 décembre<sup>(1)</sup></b>			
<b>Fonction publique de l'État</b>			
Ministères	1972,4	-0,3	-0,3
Étab. publics à caractère administratif	535,2	2,0	5,9
<b>Fonction publique territoriale</b>			
Régions et départements	444,1	-0,7	-0,5
Secteur communal <sup>(1)</sup>	1522,4	0,8	1,2
<b>Fonction publique hospitalière</b>			
Hôpitaux	1036,7	0,2	0,3
Étab. médico-sociaux <sup>(2)</sup>	152,8	1,2	1,7

Champ : postes principaux finaux au 31 décembre, France.

(p) : données provisoires.

(1) y compris métropole de Lyon et métropole du Grand Paris, établissements publics territoriaux, offices publics d'habitations à loyer modéré (OPHLM), caisses de crédit municipal, régies et établissements publics à caractère administratif (EPA) locaux.

(2) y compris établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de la FPH.

Sources : Insee, Siasp.

## Pour en savoir plus

Le Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), produit par l'Insee à partir de l'exercice 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Il est alimenté par les fichiers mensuels de paie de l'État pour la majorité des agents relevant de la fonction publique de l'État (FPE), par le recensement des agents de l'État (RAE) constitué par le ministère des Armées pour les militaires et par les déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour ceux relevant de la fonction publique territoriale (FPT) et de la fonction publique hospitalière (FPH), ainsi que pour une partie de la FPE. Depuis 2017, une partie des données est reçue via les déclarations sociales nominatives (DSN).

Depuis 2019, les données concernant les gendarmes sont issues des DADS et non plus du RAE, les évolutions avec 2018 sont à considérer avec précaution sur ce champ.

Siasp décrit pour chaque salarié la nature de l'emploi, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc. Il intègre des concepts et variables caractéristiques de la fonction publique, liés notamment au statut de l'agent ou à son mode de rémunération (grade, échelon, indice, etc.). Il vise à assurer la cohérence des concepts en matière de conditions d'emploi et de revenus pour les trois versants de la fonction publique, ainsi qu'avec le secteur privé. Reposant sur des données individuelles, il permet notamment de traiter de la multiactivité et d'alimenter le panel Tous salariés.

Les agents des établissements médico-sociaux rattachés à un centre hospitalier sont comptabilisés dans les effectifs des hôpitaux.

Le périmètre de la fonction publique est constitué des personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. Le tracé de chacun des versants (FPE, FPT et FPH) s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur. Les définitions, concepts et périmètres relatifs aux agents des trois versants de la fonction publique sont précisés dans la rubrique Siasp de « Sources et Méthodes » sur [insee.fr \(https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1322\)](https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1322) et dans la rubrique Définitions et méthodes de « Statistiques » sur [fonction-publique.gouv.fr \(http://www.fonction-publique.gouv.fr/documents-et-methodes\)](http://www.fonction-publique.gouv.fr/documents-et-methodes).

### Définitions

Le poste principal final au 31 décembre d'un agent est le poste actif non annexe qu'il occupe à cette date (et le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs). Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité, et non annexe si le volume de travail et le niveau de rémunération associés sont suffisants (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2003>).

L'équivalent temps plein (EQTP) mesure le volume de travail en nombre d'heures. Un agent travaillant à temps plein sur un poste à temps complet compte pour 1, les autres sont comptés au prorata de leur temps de travail par rapport à un temps complet.

Un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1812>).

Plus d'informations sur  
[www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSFORMATION  
ET DE LA FONCTION  
PUBLIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'administration et  
de la fonction publique**

---

Directrice de la publication : **Nathalie Colin**  
Rédacteur en chef : **Adrien Friez**  
Maquette : **mr@kit-de-com.fr**

Stats Rapides n°66 - **ISSN : 2267-6483**

Sous-direction des études, des statistiques et des  
systèmes d'information  
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12